

La ville de Mitry-Mory recrute un Directeur d'accueil de loisirs (h/f) Cadre d'emplois : Adjoint d'animation

Au sein du service Enfance-vacances, sous l'autorité du Responsable du service, le Directeur d'accueil de loisirs conçoit, organise et coordonne la mise en place d'activités dans le cadre de la réglementation en vigueur, garantit la sécurité de l'enfant et encadre l'équipe d'animation.

Missions principales :

Mettre en œuvre le projet pédagogique :

- vérifier la cohérence des projets d'activités de l'équipe d'animateurs et ajuster les propositions d'animation,
- animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes),
- concevoir et aménager les espaces d'activités,
- faire des propositions novatrices.

Garantir l'accueil du public :

- superviser les animations et l'accueil des familles (enfants, adultes),
- établir et mettre en œuvre les programmes d'activités conformément aux règles d'hygiène et de sécurité,
- tenir à jour les documents imposés par la réglementation.

Diriger et animer l'équipe :

- animer et assurer l'encadrement pédagogique et hiérarchique du personnel,
- adapter l'organisation en fonction des flux de public,
- animer des réunions,
- repérer et réguler les conflits,
- accompagner l'équipe d'animateurs dans leur formation,
- former et évaluer les stagiaires.

Assurer la gestion financière et administrative de la structure :

- gérer le matériel et les commandes,
- réaliser le suivi administratif et le bilan des activités,
- participer à l'élaboration et à l'affectation des ressources en fonction des projets d'animation et du budget alloué.

Profil et compétences

Titulaire du BPJEPS, DEFA, DEJEP, vous disposez d'une expérience similaire et maîtrisez les stades de développement de l'enfant ainsi que les techniques d'animation auprès de ce public.

Vous connaissez, respectez et appliquez la réglementation Jeunesse et Sports. Vos qualités relationnelles (écoute, sens du travail en équipe, capacité à communiquer et à rendre compte), compétences pédagogiques, discrétion, adaptation sont attendues.

Permis B et formation à la prévention et secours civiques appréciés.



Spécificités

Organisation du travail : temps annualisé

- **Durant les périodes de vacances scolaires** : l'amplitude de travail est de 9h30, entre 7h et 19h.
- **Durant les périodes scolaires** : 4 jours semaine

Heures de réunion réparties dans la semaine.

Rémunérations et avantages :

Rémunération statutaire + prime annuelle

Date limite de candidature : le 21 avril 2023

Candidatures à adresser à : Madame le Maire, par voie postale ou par messagerie électronique : mairie@mitry-mory.fr

Hôtel de Ville
Direction des ressources
humaines
11/13 rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 6148

www.mitry-mory.fr
mairie@mitry-mory.fr